



N° de résolution
ou annotation

30 JUIN 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juin 2025 dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont mesdames les conseillères Shanna Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Yannick Cloutier, Jonathan Côté, Michel Rail et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est absente madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 00.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération les sujets suivants :

1. Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.
2. Engagement de monsieur François Pépin et autorisation de signature de contrat.
3. Nomination de Mme Naomie Hébert comme fonctionnaire désigné pour émission de permis

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE LA VILLE DE PERCÉ

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), il est procédé au dépôt du rapport financier et au dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Un avis public a été publié, minimalement cinq (5) jours avant le présent dépôt, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

RÉSOLUTION NO. 183-06-2025

CONTRAT DE TRAVAIL DE M. FRANÇOIS PÉPIN À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur François Pépin à titre de directeur général adjoint pour une période de deux (2) mois avec une clause de renouvellement, et d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Ville le contrat de travail.

RÉSOLUTION NO. 184-06-2025

FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS AUX FINS DE L'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé a autorisé temporairement la présence de Mme Naomi Hébert, aménagiste adjointe, en prestation de services en émission de permis et en assistance professionnelle en



N° de résolution
ou annotation

urbanisme en raison de deux jours par semaine, et ce, afin de suppléer à l'absence de personnel au service d'urbanisme et de gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire d'avoir un fonctionnaire désigné sur place, pour certaines procédures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaëtane Hautcoeur et résolu à l'unanimité que la personne suivante soit nommée Mme Naomie Hébert comme fonctionnaire désigné aux fins de l'application des dispositions des règlements d'urbanisme de la Ville de Percé énumérés à l'article 11 du *Règlement sur les permis et certificats* numéro 437-2011, et, par conséquent, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 12 du *Règlement sur les permis et certificats* numéro 437-2011.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Clôture de la séance

À 19 H 58, l'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Mercier propose la levée de la présente séance.

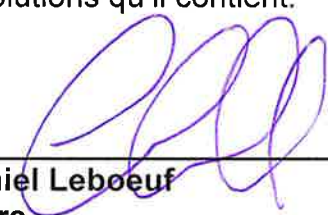


Daniel Leboeuf
Maire



Claude Panneton
Greffier par intérim

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



Daniel Leboeuf
Maire